



## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire :

### Le Mercredi 27 Mars 2013, à 10 Heures

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
2. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Jetons de présence ;
6. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

### Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, **le Mercredi 27 mars, à partir de 09H30.**

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2012 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- L'économiste du 22/02/2013
- Les Echos Quotidiens du 22/02/2013

#### Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tél : 05 22 47 94 24
- Adresse : siège : 187, avenue Hassan II, 20 019 Casablanca.

### Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### A TITRE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2012, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de **446 886 871,63** dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2012.

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- I. Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 231.279.248,25 dirhams, est de **655 821 776,30** dirhams.
- II. Décide de fixer le montant du dividende à 14 dirhams l'action.
- III. Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2012 s'élève à **372 513 190** dirhams.
- IV. Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **283 308 585** dirhams.

#### Récapitulatif de l'affectation des résultats : Montants en dirhams.

	2012
Bénéfice de l'exercice	446 886 871,63
Déduction des pertes antérieures	0,00
Solde s'élevant à	446 886 871,63
Réserve légale (-)	22 344 343,58
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	231 279 248,25
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	655 821 776,30
Dividende par action	14
Nombre d'actions	26 608 085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	372 513 190
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	283 308 585

Le dividende à distribuer de 14 dirhams, sera mis en paiement à partir du 01 Juillet 2013, en numéraire.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.